

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
04 janvier 2018
En salle des séances

Le conseil municipal se réunit sous la présidence de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Madame Renée BARTHES donne procuration à Monsieur Guy BIGANZOLI
Monsieur Loris HUG donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR

Madame Emilie FERRANT est désignée secrétaire de séance

Absent excusé : Monsieur Guy FRANÇAIS

1/ Compte rendu de la séance 18 décembre 2017

Sur proposition de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOpte le compte rendu de la séance du 18 décembre 2017

2/ Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Considérant la délibération du 18 décembre 2017 de ne pas maintenir Monsieur Guy FRANÇAIS dans ses fonctions d'adjoint au Maire, suivant l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que cette décision a pour effet de rendre vacant un poste d'adjoint, il convient de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoint
Monsieur le Maire propose

- De conserver le poste de 1^{ER} adjoint
- De définir le rang qu'occupera ce nouvel adjoint au Maire
- De décider de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide **à l'unanimité**

- De conserver le poste de 1^{ER} adjoint
- De définir le rang qu'occupera ce nouvel adjoint au Maire
- De décider de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint

3/ Définition du rang du nouvel adjoint au Maire

Suite à la décision prise par le Conseil Municipal de ne pas maintenir Monsieur Guy FRANÇAIS dans ses fonctions d'adjoint au Maire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupe, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ».

Le conseil municipal peut aussi décider que le nouvel adjoint prend rang en qualité de dernier élu, les autres avançant automatiquement d'un rang.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide **à l'unanimité** que les adjoints élus le 28 mars 2014 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de sixième et dernier adjoint élu.

4/ Election d'un nouvel adjoint au Maire

Monsieur le Maire expose que le poste de premier adjoint étant vacant, il convient de pourvoir à son remplacement.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au Maire et à l'ordre du tableau en résultant.

Vu les délibérations lors de la présente séance décidant de maintenir le nombre d'adjoints à six et fixer le rang du nouvel adjoint.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit procéder à bulletin secret afin d'élire un nouvel adjoint au Maire

Monsieur le Maire propose :

- De procéder à l'élection d'un adjoint au Maire à bulletin secret qui occupera dans l'ordre du tableau le rang du 6^{ème} adjoint
- De mettre à jour le tableau des adjoints après l'élection

Monsieur le Maire doit prendre acte des candidatures.

Madame Séverine ZELLER présente sa candidature pour occuper le poste de 6^{ème} adjoint

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder l'élection de l'adjoint
Il rappelle que lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal

Deux assesseurs et deux scrutateurs doivent être désignés

- Assesseurs : Madame Annie BERNIER, Monsieur Etienne FAURE
- Scrutateurs : Madame Emilie FERRANT, Madame Barbara KUBICKI

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	18
A déduire bulletins blancs et nuls	0
Reste pour le suffrage exprimé	18

Madame Séverine ZELLER élue à **l'unanimité** a été proclamée adjoint et immédiatement installée dans ses fonctions

Le tableau des adjoints est donc le suivant :

1 ^{er} adjoint	Zohra REKIBI
2 ^{ème} adjoint	Patrick WALTER
3 ^{ème} adjoint	Fabienne NADOR
4 ^{ème} adjoint	Gérard MARTIN
5 ^{ème} adjoint	Emilie FERRANT
6 ^{ème} adjoint	Séverine ZELLER

5/ Mise en place d'un conseiller municipal délégué

Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal.

Le Maire informe le conseil qu'il souhaite mettre en place un nouveau conseiller municipal délégué, sur des compétences spécifiques par arrêté.

- Monsieur Yves LENZI, conseiller municipal délégué en charge des travaux

Sur information de Monsieur le Maire, le conseil municipal prend acte de la décision du Maire.

6/Modification des indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués, Monsieur DUFOUR, Maire propose :

Indemnité de fonction du Maire (article 2123-23 du CGCT) :

41.12% de l'Indice Brut 1 022 soit 1 591.61 euros bruts

Indemnité de fonction des Adjoints au Maire (article 2123-24 du CGCT) :

15.10% de l'Indice Brut 1 022 soit 584.47 euros bruts

Indemnité de fonction des Conseillers Municipaux Délégués (article 2123-24-1-III du CGCT) : 5,13% soit 198.56 X2 euros brut pour rester dans l'enveloppe budgétaire Maire et Adjoints.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE l'attribution des indemnités de fonctions présentées avec date d'effet au 04/01/2018

7/ Questions diverses

-Madame Fabienne NADOR : les enfants du conseil municipal des jeunes ont finalisé le travail sur l'arbre de la fraternité en collaboration avec Madame THOREY. Les employés des services techniques assureront la mise en place de ces décors.

-Madame Annie BERNIER : une réunion avec les bénévoles de l'aide aux devoirs est programmée le 11 janvier à 17h45 : bilan du 1^{er} trimestre et partage d'un temps convivial.

Madame BERNIER ajoute qu'elle a été sollicitée par une personne seule et âgée qui n'est plus en capacité de se rendre à la déchetterie pour le transport des déchets verts. Monsieur le Maire indique que cette personne peut notamment faire appel à des structures d'entraide telles que DEFI, Travaillons ensemble, Idee...Monsieur Patrick WALTER ajoute que les administrés peuvent aussi s'orienter vers les services de PMA. Le ramassage des encombrants (mais pas des déchets verts) fonctionne sur réservation par téléphone ou internet au moins 48h à l'avance.

-Madame Sandrine FONTAINE : deux concerts du Stabat Mater de Jenkins avec l'orchestre de Franche-Comté auxquels participera la Campenote auront lieu le samedi 17/02 à 17h à l'église Saint Maimboeuf et le dimanche 18/02 à 14h à l'église de Pont de Roide.

-Madame Séverine ZELLER remercie les membres du conseil municipal et ajoute qu'elle réunira la commission travaux pour faire le point sur les travaux en cours mais surtout sur les projets de 2018. Une première réunion sur le futur PLU aura lieu en mairie le 11 janvier.

-Monsieur Yves LENZI remercie également Monsieur le Maire et le conseil municipal pour la confiance qui lui est accordée. Monsieur LENZI ajoute que la commission travaux se réunira plus régulièrement.

-Monsieur Gérard MARTIN : 2 631 € ont été récoltés pour le Téléthon. Monsieur MARTIN rappelle que les vœux du Maire débiteront à partir de 19h samedi 6 janvier.

-Monsieur Patrick WALTER : le diaporama ainsi que le Vieux-Charmont Infos sont achevés. Monsieur WALTER souhaite remercier tout particulièrement Monsieur Denis PECHIN pour ses différents articles.

-Madame Zohra REKIBI :

- le repas de Noël des personnes âgées a réuni plus de 140 personnes
- la distribution des colis s'est faite le 20 décembre
- les enfants du CMJ ont distribué ces colis aux résidents des maisons âgées et vie le 23 décembre lors d'une rencontre intergénérationnelle.

Madame REKIBI informe également d'un projet émanant du Lions Club : le fil d'Ariane :

le projet « Fil d'Ariane » consiste à distribuer des boîtes à destination des personnes isolées et âgées. Elles serviront à donner des informations sur la personne pour les services de secours en cas d'urgence.

Le fonctionnement est très simple, la boîte contient un questionnaire à remplir divisé en deux colonnes : une bleue regroupant toutes les informations sociales (personnes à contacter, le nom du médecin traitant, etc.) et une rouge regroupant les informations médicales (antécédents médicaux, allergies, etc.).

Après cette étape, il suffit de placer, avec la fiche de renseignements à l'intérieur, la boîte dans le réfrigérateur.

Madame REKIBI indique également que la commune a apporté son soutien à deux enfants dans le cadre de l'aide aux devoirs les mardis et vendredis, ainsi qu'à une maman dont l'enfant a subi une intervention ophtalmique rare et délicate et qui n'était pas en mesure d'assurer les dépassements d'honoraires d'un spécialiste.

-Madame Danièle NIMETZ : le club des Poussus élira son nouveau président lors de l'assemblée générale du 23 janvier.

-Madame Emilie FERRANT fait part des prochaines manifestations :

- un spectacle de l'association à la lueur des contes aura lieu le 14 janvier 2018 à Rencontres Jean Jaurès à 17 heures (spectacle jeune public à partir de 5 ans). Ce spectacle est proposé dans le cadre des "Bons contes font les bonnes soupes", entrée libre.
- L'exposition « courbes et couleurs » de Messieurs Georges MATHIEU et Christian MERMET aura lieu du 10 au 18 février à la salle RJJ
- Café littéraire avec les plumes comtoises le 24 février de 14h à 18h à RJJ
-

Madame FERRANT ainsi que Messieurs Patrick WALTER et Etienne FAURE proposent à Monsieur Remy WIGNO de l'aider pour la gestion des informations sur l'écran d'affichage de RJJ.

Madame FERRANT ajoute que des flaques d'eau conséquentes se sont formées devant la place de la fraternité, Madame Isabelle SONNET indique que c'est aussi le cas impasse Berger.

Séance levée à 21h15.

Noms Prénoms	Présents	Absents excusés	Signatures
DUFOUR Henri-Francis, Maire	X		
REKIBI Zohra, 2^{ème} Adjointe	X		
WALTER Patrick, 3^{ème} Adjoint	X		
NADOR Fabienne, 4^{ème} Adjointe	X		
MARTIN Gérard, 5^{ème} Adjoint	X		
FERRANT Emilie, 6^{ème} Adjointe	X		
BIGANZOLI Guy, Conseiller Municipal Délégué	X		
BARTHES Renée		X	Donne procuration à Monsieur Guy BIGANZOLI
BERNIER Annie	X		
FAURE Etienne	X		
FONTAINE Sandrine	X		
FRANÇAIS Guy		X	
HUG Loris		X	Donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR
KUBICKI Barbara	X		
LENZI Yves	X		
NIMETZ Danièle	X		
SONNET Isabelle	X		
WIGNO Rémy	X		
ZELLER Séverine	X		